



Charges déductibles des revenus fonciers

Par **florianaurelia**, le **21/05/2019** à **11:44**

Bonjour,

Nous avons achetés une maison à rénover totalement en août 2017. Depuis cette date, j'ai démolì l'ensemble en conservant 2 murs pour procéder à la remise en état du bien.

Je réalise 100 % des travaux par moi-même : maçonnerie, charpente-toiture, isolations murs et combles, cloisons intérieures, changement de toutes les menuiseries, construction d'un garage, électricité refaite à neuf à 100 %, plomberie refaite à neuf à 100 %, sols, et aménagements intérieurs (cuisine et placards, ...).

Les factures des magasins sont à l'adresse des travaux.

L'ensemble des travaux seront terminés durant l'été 2019, pour une mise en location à partir de cette période.

Je souhaite savoir ce que nous pouvons mettre dans nos charges déductibles de nos revenus fonciers et/ou que nous pouvons déduire de nos impôts.

Dans l'attente de votre retour.

Bien à vous.

Florian.

Par **morobar**, le **21/05/2019** à **16:04**

Bonjour

Lire ici pour commencer

<https://www.cafpi.fr/credit-immobilier/guide-investisseur-immobilier/solutions-dispositifs-fiscaux/conseils-investissement-immobilier-ancien>